

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

DELIBERATION 10 FIN – Subventions aux associations 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **2 avril 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 3

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADÉ, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES
Mme BERGE donne procuration à M. SIRE
M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

Secrétaire de séance : M. FRANCIN

DELIBERATION 10 FIN – Subventions aux associations

Considérant les actions menées par les différents organismes ou associations en faveur de la vie sociale, culturelle ou sportive de la commune et la volonté municipale d'apporter un soutien financier,

Considérant la nécessité de déterminer pour chacun des organismes ou associations la subvention allouée au titre de l'année 2024,

Nom des membres de bureau des associations ne prenant pas part au vote en tant que membre d'un bureau associatif pour les associations respectives suivantes :

CHASSEURS SAINT-PEENS	M. TUO
MUSIQUE O MOUSQUE	M. TUO
ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	M. DEMASLES
SUR UN AIR DE FERME	MME BERGE et M. SIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer pour l'année 2024 les subventions dont la liste figure en annexe jointe à la présente.
- DECIDE que le versement de ces subventions sont soumises à la production du compte-rendu financier de l'année N-1, du budget prévisionnel et du rapport d'activités de l'année en cours
- DONNE pouvoir à M. le Maire de contrôler et d'accepter la conformité des pièces à produire.
- INSCRIT les crédits nécessaires aux comptes concernés du Budget Primitif 2024.

Pour : 14

Sauf CHASSEURS SAINT-PEENS	13
Sauf MUSIQUE O MOUSQUE	13
Sauf ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	13
Sauf SUR UN AIR DE FERME	12

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
M.FRANCIN



Le 15 avril 2024

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE



Annexe délibération D-10FIN subventions aux associations

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	2024
	2 300.00 €
DYNAMIXTES	150.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150.00 €
JUDO-CLUB ST-PEEN	1 850.00 €
Comité départementale de spéléo canyon 65	150.00 €
	6 179.98 €
AMIS DE RIEULHES	150.00 €
CHASSEURS SAINT-PEENS	225.00 €
CHASSEURS SAINT-PEENS	4 231.00 €
CLABETES	430.00 €
DIANE SAINT-PEENNE	150.00 €
LIEUTENANT LOUVETERIE	30.00 €
MUSIQUE O MOUSQUE	150.00 €
PECHEURS LOURDAIS	150.00 €
PECHEURS LOURDAIS	273.98 €
PEINTRES PYRENEENS	240.00 €
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	150.00 €
	5 550.00 €
AMIS VIEUX SAINT-PE	300.00 €
COMITE DES FETES	5 000.00 €
ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	100.00 €
SUR UN AIR DE FERME	150.00 €
	1 575.00 €
COOPERATIVE ECOLE PUBLIQUE	915.00 €
OGEC SAINTE ELISABETH	660.00 €
	1 882.00 €
ADIL 65	100.00 €
CROIX ROUGE	40.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100.00 €
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS-POMPIERS	1 642.00 €
	17 486.98 €